



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 15 avril 2024
(OR. en)

Dossier interinstitutionnel:
2024/0065(NLE)

7991/24
ADD 1

TRANS 172

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	ST 7810/24 ADD 1
Objet:	ANNEXE de la DÉCISION DU CONSEIL relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, lors de la 58 ^e session de la commission d'experts du transport de marchandises dangereuses de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires en ce qui concerne la modification de l'appendice C de la convention relative aux transports internationaux ferroviaires

Proposition	Document de référence	Sujet	Remarques	Position de l'UE
1.	OTIF/RID/CE/GTP/2023/3	Modification de la référence à la fiche UIC 472 au 1.4.2.2.7 (Obligation du transporteur d'informer le conducteur de la position des marchandises dangereuses dans le train)	Consensus technique au sein du groupe de travail permanent de l'OTIF pour l'adoption du texte tel que modifié	D'accord
2.	OTIF/RID/CE/GTP/2023/4	Modification des prescriptions pour les marques de manœuvre au chapitre 5.3.4.1 du RID	Consensus technique au sein du groupe de travail permanent de l'OTIF pour l'adoption du texte tel que modifié	D'accord
3.	OTIF/RID/CE/GTP/2023/5	Introduction de dispositions sur le transport d'aluminium fondu de numéro ONU 3257	Consensus technique au sein du groupe de travail permanent de l'OTIF pour l'adoption du texte tel que modifié	D'accord
4.	OTIF/RID/CE/GTP/2023/7	Chapitre 1.11 du RID – Modification de la référence à l'IRS 20201 afin d'introduire une référence à la nouvelle édition de la fiche UIC IRS 20201	Consensus technique au sein du groupe de travail permanent de l'OTIF pour l'adoption du texte tel que modifié	D'accord
5.	OTIF/RID/CE/GTP/2023/8 et OTIF/RID/CE/GTP/2023/I NF.10	Identification du wagon, et le cas échéant du grand conteneur, du conteneur-citerne ou de	Consensus technique au sein du groupe de travail permanent de l'OTIF pour	D'accord

		la citerne mobile, dans le document de transport	l'adoption du texte tel que modifié	
6.	OTIF/RID/CE/GTP/2023/9	Changement de référence à la fiche UIC 221 vers la fiche UIC IRS 20221 au chapitre 3.2.2 du RID	Consensus technique au sein du groupe de travail permanent de l'OTIF pour l'adoption du texte tel que modifié	D'accord
7.	OTIF/RID/CE/GTP/2023/10	Textes consolidés adoptés lors de la réunion conjointe en 2021 et 2022 et par le groupe de travail permanent de la Commission d'experts du RID en novembre 2022	Consensus technique au sein du groupe de travail permanent de l'OTIF pour l'adoption du texte tel que modifié	D'accord
8.	OTIF/RID/CE/GTP/2023/11	Extraits du projet de rapport sur la 114e session du WP.15 (Genève, 6-10 novembre 2023) (documents ECE/TRANS/WP.15/2023/R.3 et Add. et ECE/TRANS/WP.15/2023/R.4 et Add.)	Consensus technique au sein du groupe de travail permanent de l'OTIF pour l'adoption du texte tel que modifié	D'accord
9.	OTIF/RID/CE/GTP/2023/1 NF.4	Modification du RID introduisant une référence à la 3e édition de la fiche UIC IRS 50592	Consensus technique au sein du groupe de travail permanent de l'OTIF pour l'adoption du texte tel que modifié	D'accord
10.	ECE-TRANS-WP15-114-GE-inf7e	Proposition de modification du RID CW38 afin de permettre le transport en vrac de catégories spécifiques de déchets contenant de l'amiante (nos ONU	Consensus technique au sein du groupe de travail permanent de l'OTIF pour l'adoption du texte tel que modifié	D'accord

		2590 et 2212)		
11.	ECE-TRANS-WP15-114-GE-inf14e	Propositions d'adaptations des chapitres 4.1 et 5.4 du RID afin de permettre le transport de déchets en emballages intérieurs contenus dans un emballage extérieur	Consensus technique au sein du groupe de travail permanent de l'OTIF pour l'adoption du texte tel que modifié	D'accord
12.	ECE-TRANS-WP15-114-GE-inf19e	Modification du RID 1.8.3.11 b) 2 ^e tiret, afin de préciser les sujets d'examen pour les conseillers à la sécurité	Consensus technique au sein du groupe de travail permanent de l'OTIF pour l'adoption du texte tel que modifié	D'accord

Tous les documents précités sont disponibles sur le site web de l'OTIF

(http://otif.org/fr/?page_id=7321 et http://otif.org/fr/?page_id=7322) ou sur le site web de la CEE-ONU (<https://unece.org/info/Transport/Dangerous-Goods/events/377548>) et sont à interpréter comme incluant les modifications débattues par le groupe de travail permanent de la Commission d'experts du RID en novembre 2023 et reflétées à l'annexe I du document OTIF/RID/CE/GTP/2023-A (Rapport final de la 16^e session du groupe de travail permanent de la Commission d'experts du RID - Londres, 20-23 novembre 2023), également disponible sur le site web de l'OTIF (http://otif.org/fr/?page_id=254).